

Compte-rendu de l'assemblée générale du 15 avril 2013

Présents : Loïc Blondiaux, Laurence Monnoyer-Smith, Christophe Beurois, Judith Ferrando, Bertrand Paris, Hélène Cauchoix, Aline Guérin, Pierre-Yves Guihéneuf.

Excusés et absents : Gilles-Laurent Rayssac, Philippe Aigrain, Clémence Bedu, Etienne Ballan, Audrey Richard-Ferroudji, Jean-Eudes Beuret, Benoît Thieulin.

Rapport d'activité et rapport financier

Les rapports, qui avaient été transmis préalablement, sont présentés aux participants et approuvés.

Activités en cours et en projet

- **Garantir la concertation**

Ce projet est important pour l'IC, du fait de l'importance de l'enjeu et du fait qu'il permet d'aborder de nombreuses questions autour de la concertation, mais également en termes de temps de travail, et de diversité des partenariats.

Le processus est en partie fermé (participation sur invitation aux 3 ateliers prévus) et en partie ouvert (soirée publique à Bordeaux, colloque) mais sans doute peu visible, notamment pour les membres de l'IC. Deux activités sont suggérées :

- Envoi d'un questionnaire aux membres de l'IC pour alimenter la réflexion à partir de leurs contributions
- Organisation d'un séminaire public, par exemple après les 3 ateliers prévus (fin 2013)

Attention à traduire le jargon et expliciter les enjeux pour que ceux-ci soient compréhensibles pour le plus grand nombre.

L'IC proposera l'intégration dans le processus de travail de la CNDP, de la Ville de Paris et de la Région Nord Pas-de-Calais.

- **Collaborations avec la Région Nord Pas-de-Calais**

Rabah Gomhrane, responsable Démocratie participative au Conseil régional, a invité l'IC (via Judith Ferrando) à participer à deux réunions de travail avant l'été 2013 dans la perspective d'un projet de recherche-action sur la démocratie participative. La Région projette également l'organisation d'une rencontre nationale des professionnels de la participation en mai 2014, dans le prolongement de celle organisée par le CG94 en 2011 et envisage un partenariat avec l'IC. Judith est mandatée pour explorer ces deux pistes. Si un investissement important en temps de travail est nécessaire, notamment pour la rencontre, la question des moyens humains se posera rapidement.

- **Groupes d'échanges de pratiques**

La formule initiée en Rhône-Alpes en partenariat avec le programme Comédie (association Geysier et Afip) sera reconduite pour 3 sessions en Ile-de-France (mai-juillet 2013). Le choix des thèmes reste à faire sur la base du questionnaire réalisé. Prévoir inputs (documentation, personnes-ressources à inviter...) mais conserver la formule « échange de pratiques ». Pierre-Yves coordonne, Aline s'associe.

La reconduction de ce dispositif après l'été (et son élargissement à d'autres régions, par exemple en Bretagne) reste posée. La question de son financement aussi (demander une contribution aux participants ?). A discuter avec la Fondation e France, qui a apporté un soutien financier initial à Comédie.

- **Site internet**

Une version provisoire du nouveau site de l'IC est visible sur www.institutdelaconcertation.org. Vos commentaires sont bienvenus. Quelques décisions prises :

- Il doit être possible à tous les membres de l'IC (et seulement à eux) d'alimenter les rubriques « Activités », « Documents », « Formations », « Emplois ».
- La page Formations ne présentera pas de liste de prestataires établie par l'IC mais proposera un formulaire afin que des prestataires de formation se présentent sous leur responsabilité.
- Les offres d'emploi peuvent être élargies aux stages et volontariat (service civil).
- Des pages par projet pourront être créées (Garantir la Concertation...)
- Parler de l'IC comme d'un réseau de praticiens de la concertation plutôt que comme d'un réseau de professionnels.

- **Relations avec le GIS « Démocratie et participation »**

Nous n'avons pas eu le temps de traiter ce point. Une réunion sera à organiser avec Loïc Blondiaux et Jean-Michel Fourniau, en vue d'organiser des activités en commun. Etienne Ballan avait manifesté son intérêt sur le sujet.

- **Relations avec la Commission nationale du débat public**

Laurence Monnoyer-Smith, vice-présidente de la CNDP, nous tiendra informés des possibilités de collaboration futures.

Questions de fonctionnement et de gouvernance

Moyens financiers

Quels moyens financiers pour assurer le développement de l'IC et mener des actions autrement que grâce au bénévolat de ses membres ? Les subventions sont possibles mais de plus en plus réduites, la procédure de l'appel d'offre étant assez systématiquement adoptée pour les prestations de services.

Après un débat sur cette question, il est décidé de ne pas fermer cette porte c'est-à-dire de laisser à l'association des Amis de l'IC la possibilité de répondre à des appels d'offre dans la mesure où ceux-ci semblent particulièrement adaptés à sa vocation (réseau d'échange des acteurs de la concertation, plateforme de réflexion-action...). C'est une décision à prendre au cas par cas par le Conseil d'administration. Les membres de l'IC devront en être informés. La conformité des statuts actuels doit être vérifiée, le cas échéant une modification des statuts est à prévoir.

Organiser des formations est également une possibilité. La déclaration en tant qu'organisme de formation pourra être demandée si un projet précis est envisagé.

Positionnement de l'IC sur la concertation

L'IC semble attendu par ses membres sur une prise de position plus explicite sur ce que doit être et ne doit pas être la concertation. Il ne s'agit pas de construire une doctrine détaillée, d'évacuer la diversité des pratiques ou de les rigidifier, mais d'affirmer des principes généraux et de nous positionner face aux pratiques se réclamant de la concertation et qui n'en sont manifestement pas... Quand et comment le faire ? A creuser...

Indemnisation de membres du CA

Des membres du CA de l'association des Amis de l'IC pourront percevoir une indemnisation sous réserve de légalité (à vérifier) pour des missions particulières (exemple : coordination du projet « Garantir la concertation ») et sous réserve d'accord du CA. Pas de contrat salarié mais des factures pour des prestations identifiées, sur des critères transparents.

Embauche

Accord de principe pour rechercher une personne susceptible de travailler pour l'IC dans les conditions suivantes :

- Profil : personne autonome, connaissant la concertation.
- Mission : préparation et mise en place d'activités (Groupes d'échange de pratiques, rencontre nationale...); développement du site internet ; recherche de moyens pour pérenniser son poste.
- Statut : auto-entrepreneur ou organisme de portage (pas de salariat dans l'immédiat)
- Temps partiel (quart temps ? mi-temps ?).

Les modalités de sélection restent à étudier.

Renouvellement du Conseil d'administration

L'ancien Conseil d'administration de l'association des Amis de l'Institut de la concertation étant démissionnaire, conformément aux statuts, sont nommés au CA :

Christophe Beurois
Loïc Blondiaux
Hélène Cauchoix
Judith Ferrando
Pierre-Yves Guihéneuf
Aline Guérin
Laurence Monnoyer-Smith
Bertrand Paris
Gilles-Laurent Rayssac
Clémence Bedu
Etienne Ballan

Le bureau est composé de :

Judith Ferrando, présidente
Pierre-Yves Guihéneuf, secrétaire
Bertrand Paris, trésorier.